

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Anouar BENARBIA**
Né le 17 octobre 1981 à AIT HRAZ ALLAH (MAROC)
Demeurant à GIVORS (69700) – 47 D, Chemin de la Rama
De nationalité marocaine

Célibataire non pacsé.

D'UNE PART

- **Monsieur Eddy BENGHANEM**
Né le 13 juin 1983 à OULLINS (69600)
Demeurant à CHARLY (69390) 703 E Route du Bas Privas
De nationalité française

Epoux de Madame Karima KETANI avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT GENIS LAVAL (69230) et à défaut de modification ultérieure dudit régime et dont il se porte fort.

DE SECONDE PART

Ci-après dénommés « LE CEDANT »

**PREALABLEMENT A LA CESSION DE PARTS FAISANT
L'OBJET DES PRESENTES, EXPOSENT CE QUI SUIIT :**

EXPOSE

- 1) La société 2B, est une Société civile immobilière au capital de 1000 €, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, intégralement souscrites et libérées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 899 658 702.
- 2) Elle a pour objet :
 - L'acquisition, administration, exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la construction et la restauration de tous immeubles commerciaux professionnels et d'habitation.
- 3) Le siège de la société est fixé à GRIGNY (69520) - 52, Avenue Jacques Chirac.
- 4) La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
- 5) Le capital social est fixé à la somme de MILLE (1000 Euros). Il est divisé en CENT (100) parts sociales de DIX EUROS, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et réparties entre :

* Monsieur Eddy BENGHANEM, à concurrence De SOIXANTE SEPT (63) parts, ci numérotées de 1 à 63 inclus,	63 parts
* Madame Salomé CATOIR, à concurrence De QUATRE (4) parts, ci numérotées de 64 à 67 inclus,	4 parts
* à Monsieur Anouar BENARBIA, à concurrence de TRENTE TROIS (33) parts, ci numérotées de 68 à 100 inclus	33 parts
TOTAL égal au nombre de parts composant le Capital social, soit 100 parts, ci	<hr style="width: 100%;"/> 100 parts <i>E.B. A.B</i>
- 6) L'article 12 des statuts prévoit notamment que :

« Toutes les cessions de parts quelque soit la qualité du ou des cessionnaires sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés »

7) Le gérant de la société est :

- **Monsieur Eddy BENGHANEM**
Demeurant à CHARLY (69390) 703 E Route du Bas Privas

**CECI EXPOSE,
LES SOUSSIGNES CONVIENNENT ET ARRESENT CE QUI SUIT :**

CESSIONS DE PARTS

Monsieur Anouar BENARBIA soussigné d'une part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit la pleine propriété de TRENTE TROIS (33) parts sociales numérotées de 68 à 100 inclus, qu'il possède dans la société 2B ci-dessus désignée, à Monsieur Eddy BENGHANEM soussigné de deuxième part, qui accepte.

PROPRIETE ET JOUISSANCE

LE CESSIONNAIRE aura la propriété et la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, avec tous les droits y attachés.

En conséquence, il aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts, après cette date.

A cet effet, le CEDANT subroge le CESSIONNAIRE dans tous les droits et actions attachés aux parts cédées.

Il est précisé qu'il n'a été délivré aucun titre représentatif des parts présentement cédées et que leur propriété résulte seulement des statuts de la société, que le CESSIONNAIRE déclare bien connaître.

ORIGINE DE PROPRIETE

LE CEDANT déclare que les parts sociales lui appartiennent pour avoir été souscrites au jour de la constitution de la société.

E.B. A.B

PRIX

La présente cession de parts sociales est consentie et acceptée moyennant le prix nominal de 1.390,9090 EUROS par part sociale, soit un prix global à QUARANTE CINQ MILLE NEUF CENTS (45.900) EUROS se répartissant comme suit :

En contrepartie de la cession par Monsieur Anouar BENARBIA de TRENTE TROIS (33) parts sociales lui appartenant à Monsieur Eddy BENGHANEM, le prix est fixé à la somme de 45.900 euros.

Le prix revenant au CEDANT a été réglé par le CESSIONNAIRE par virement bancaire, ce qu'il reconnaît et consent bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE**AGREMENT DE LA CESSION**

Conformément aux dispositions des statuts de la société, la présente cession a été agréée par la décision de l'assemblée générale des associés en date du 3 juin 2024.

COMPTE COURANT

Le CEDANT n'est pas titulaire d'un compte courant.

Il reconnaît que le compte courant dont il était titulaire d'un montant de TRENTE QUATRE MILLE CENT EUROS (34.100) lui a été remboursé par la société

DECLARATIONS DU CEDANT

Le CEDANT déclare expressément qu'il est propriétaire des parts sociales de la société 2B, objet du présent contrat, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage, ni nantissement au profit d'un tiers et qu'il a la pleine et entière capacité d'en disposer.

Le CEDANT avait consenti une caution personnelle en garantie du prêt consenti à la société SCI 2 B. La banque CAISSE D'EPARGNE a accepté que le cessionnaire se substitue à cette caution par message électronique du 28 novembre 2024.

DECLARATIONS DU CESSIONNAIRE

Il déclare se contenter des déclarations du CEDANT ;

Il déclare avoir été mis en mesure d'apprécier la valeur de la société, avoir reçu tous documents utiles (acte de propriété, contrat de prêt bancaire) d'autant qu'il est déjà associé et gérant de la société.

INTEGRALITE DU CONTRAT

Aucun changement, aucune modification, extension ou renonciation au présent contrat ou à l'une des clauses susvisées n'engagera la responsabilité de l'une ou l'autre des parties, en l'absence d'un écrit signé entre elles.

SIGNIFICATION

Les présentes cessions de parts seront signifiées à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise, par la gérance, d'une attestation de ce dépôt.

FORMALITES - POUVOIRS

Les présentes cessions de parts seront déposées en deux exemplaires au greffe du Tribunal de commerce de LYON.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour remplir les formalités prescrites par la loi.

GARANTIE ACTIF-PASSIF

Le CESSIONNAIRE déclare avoir été informé de la possibilité pour lui de réclamer au CEDANT une garantie actif passif et avoir été avisé des règles régissant ce type de garantie et des conséquences en découlant.

La présente vente est consentie sans garantie d'actif et/ ou de passif, ce que le CESSIONNAIRE reconnaît et accepte expressément.

Il déclare donc accepter de l'absence de recours contre le CEDANT notamment en cas de redressement fiscal et/ou social de la société pour des faits se rapportant à une période antérieure à leur acquisition.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le bien immobilier a une valeur estimée de 1.100.000 €. Le passif correspondant à l'emprunt immobilier s'élève à 1.000.875 €, soit une valeur pour 100% des titres de 99.125 €, soit pour 33 parts une valeur de 32.711 €.

Les droits d'enregistrement sont donc calculés sur le prix figurant dans le présent acte, soit 45.900 euros x 5%= 2.295 euros

E.B. A.B

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront à la charge du CESSIONNAIRE qui s'y oblige.

MENTIONS

Mentions des présentes sont consenties pour avoir lieu partout où besoin sera.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les soussignés font élection de domicile en leurs domiciles respectifs et siège social figurant en-tête des présentes.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les parties consentent à la signature électronique des présentes par l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux étant réputée satisfaite en application de l'article 1375 du Code civil lorsque le procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

Pour le CEDANT
Mr Anouar BENARBIA

anouar BENARBIA

✓ attestation d'usage

Pour le CESSIONNAIRE
Mr Eddy BENGHANEM

E.B. A.B

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
LYON

Le 30/12/2024 Dossier 2024 00053880, référence 6904P61 2024 A 10201

Enregistrement : 2295 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Deux mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros

Montant reçu : Deux mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros

20241224115545

ID b3adb52d-c526-4ac8-b925-93931c142c93

Sending date 2024-12-24 12:10:32 UTC +01:00 | Expiration date 2025-06-24 23:59:59 UTC +02:00

All dates and times in this document are displayed in the sender's time zone.

Signed by
anouar BENARBIA

✓ Certified by yousign

Sender

Type	User
ID	c5452f1e-de41-45f0-a7be-5447e39af792
First name	samia
Last name	rochard
Email address	samia.rochard@eurolex-selarl.fr
Phone number	+33627575841
Organization	SELARL EUROLEX
IP address	86.194.121.112

Signer

Signer

First name	anouar
Last name	BENARBIA
ID	f4c92d6b-73b3-41af-85c3-8efb59594992
Email address	abenarbia@abrsx.fr
Phone number	+33699468614
IP address	105.74.74.147

Authentication

Mode
No authentication requested by the sender

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address

Consent given at
2024-12-24 16:12:47 UTC +01:00

Signature process completed at
2024-12-24 16:12:49 UTC +01:00

Document #1

20241224115545.pdf

20241224115545.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
44372821-f82e-464f-b364-fe9c3e8ea726	9fa90b63b470f394475060c8e7d67bfd96b318c835e6c0b34422a6b02397dbba	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by anouar BENARBIA

Hash (sha256)
4657135113e2508a14dd49f07a8b5cf19d4a7907f930a613ea765a23c6df3ab0

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=YOUSSIGN, C=FR, O=YOUSSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 14:31:20 UTC +01:00
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

20241224115545

ID b3adb52d-c526-4ac8-b925-93931cf42c93

Sending date 2024-12-24 12:10:32 UTC +01:00 | Expiration date 2025-06-24 23:59:59 UTC +02:00

Signed by

eddy benganem

✓ Certified by  yousign

All dates and times in this document are displayed in the sender's time zone.



Sender

Type	User
ID	c5452f1e-de41-45f0-a7be-5447e39af792
First name	samia
Last name	rochard
Email address	samia.rochard@eurolex-selarl.fr
Phone number	+33627575841
Organization	SELARL EUROLEX
IP address	86.194.121.112

 Signer

Signer

First name	eddy
Last name	benganem
ID	c17b3c73-f5ba-415f-b5bf-c50d3b8396c6
Email address	benganem@edax-transport.fr
Phone number	+33666578705
IP address	80.214.212.240

Authentication

Mode

No authentication requested by the sender

Signature

Signature context

Signed via the link sent to the signer's email address

Consent given at

2024-12-26 15:00:10 UTC +01:00

Signature process completed at

2024-12-26 15:00:11 UTC +01:00

Documents

Document #1
20241224115545.pdf
20241224115545.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
44372821-f82e-464f-b364-fe9c3e8ea726	9fa90b63b470f394475060c8e7d67bfd96b318c835e6c0b34422a6b02397dbba	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by eddy benghanem

Hash (sha256)
f9610ea925b4c3695ef5030e28febe1667b2a939fc4deccaec8a19aa9e464bee

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002.794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983

Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 14:31:20 UTC +01:00

OID
1.2.250.1302.1.13.1.0